

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-267-1919 installant dans ses fonctions M. Carron, Secrétaire Général du Gouvernement.

n° 24-267-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1919

Numéro JO
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro
31 janvier 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 3 du décret du 21 mai 1898 supprimant les fonctions de Directeur de l'Intérieur et portant création de Secrétariats Généraux des Colonies

Vu l'article 2 du décret du 2 Juillet 1943 concernant les Secrétariats Généraux des Colonies : Vu la circulaire ministérielle du 23 mai 1912 solatire aux attributions des Secrétaires Généraux des Colonies : Vu le décret du 4 décembre 1918 nommant M. Carron, Secrétaire Général du Gouvernement de la Côte Française des Somalis.

Vu l'arrivée de ce haut fonctionnaire dans la Colonie

Vu l'arrêté local du 8 septembre 1918 portant délégation d'attributions au Secrétaire Général du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Carrou, Secrétaire Général du Gouvernement prend à compter de ce Jour les fonctions dont il est titulaire ; Il les exercera en conformité de l'arrêté de délégation du 8 septembre 1918 susvisé. Art. 2.— Le présent arrête sera enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.